



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 28 juin 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la convocation :
28/06/2024
Date d'affichage de la délibération : 08/07/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: EP supplémentaire à LISSARGUES - DE_2024_054

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 4 140.00€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 28 juin 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la convocation :
28/06/2024
Date d'affichage de la délibération : 09/07/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables - DE_2024_055

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une mise à disposition du livret descriptif du projet de ZAE nR au public a été effectuée pendant 3 semaines du 03 au 21/06/2024

Les zones concernées sont identifiées dans l'annexe jointe.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oùï l'exposé de M le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones [proposées] figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M/Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Cantal, ainsi qu'à [l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres] et [le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.]

Pour extrait conforme,

Le maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024
Date de réception de l'AR: 09/07/2024
015-211502315-DE_2024_055-DE
A G E D I



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 28 juin 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la convocation :
28/06/2024
Date d'affichage de la délibération : 09/07/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Création d'une micro crèche de 12 places -
DE_2024_056**

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif concernant la création d'une micro crèche de 12 places.

Après avoir détaillé le projet (plan, estimatif prévisionnel et planning des travaux) et après discussion, le conseil municipal :

- APPROUVE l'Avant Projet Définitif de la micro crèche,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 28 juin 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la convocation :
28/06/2024
Date d'affichage de la délibération : 09/07/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - DE_2024_057

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORRÈZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRÉNÉES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZÈRE (SDEE), DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leur territoire respectif.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024
Date de réception de l'AR: 09/07/2024
015-211502315-DE_2024_057-DE
A G E D I

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de TALIZAT, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- Décide de l'adhésion de la commune de TALIZAT au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes , décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de TALIZAT, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de TALIZAT.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON



Talizat

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024

Date de reception de l'AR: 09/07/2024

015-211502315-DE_2024_057-DE

A G E D I



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 28 juin 2024

Présents : 12

Présents non votants : 0

Pour : 12

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 12

Date d'affichage de la

convocation :

28/06/2024

Date d'affichage de la

délibération : 02/08/2024

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Réhabilitation du 2ème étage de l'ancien presbytère en logement communal - DE_2024_058

Monsieur le Maire présente les études d'avant-projet (AVP) concernant la réhabilitation du 2ème étage de l'ancien presbytère en logement communal et les honoraires de maîtrise d'oeuvre

Après avoir détaillé le projet et après discussion, le conseil municipal :

- APPROUVE les honoraires de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 9 600 € HT à la SARL AR TER Société d'Architecture
- APPROUVE les études d'avant-projet de la réhabilitation du 2ème étage de l'ancien presbytère en logement communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de réception de l'AR: 02/08/2024

015-211502315-DE_2024_058-DE

A G E D I



Séance du mercredi 03 juillet 2024

Membres en exercice :

14

Présents : 12

Présents non votants : 0

Pour : 12

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 12

Date d'affichage de la

convocation :

28/06/2024

Date d'affichage de la

délibération : 13/08/2024

Date de la convocation : 28 juin 2024

trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Chantal SOULIER

Représentés :

Excusés : Patrice CRISPOUL, Jean-Roch PIOCH

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Réhabilitation du 1er étage de l'ancien presbytère en salle multiactivités - DE_2024_059

Monsieur le Maire présente les études d'avant-projet (AVP) concernant la réhabilitation du 1er étage de l'ancien presbytère en salle multiactivités et les honoraires de maîtrise d'œuvre

Après avoir détaillé le projet et après discussion, le conseil municipal :

- APPROUVE les honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 10400 € HT à la SARL AR TER Société d'Architecture 8 cours sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

- APPROUVE les études d'avant-projet de la réhabilitation du 1er étage de l'ancien presbytère en salle multiactivités,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 13/08/2024

Date de réception de l'AR: 13/08/2024

015-211502315-DE_2024_059-DE

A G E D I

TALIZAT - Commune
LISTE DE PRESENCE
Séance du 03 juillet 2024

| NOM | FONCTION | SIGNATURE |
|----------------------|------------------------|---|
| FAYON Jean-Charles | Maire |  |
| POUDEROUX Loïc | Adjoint au Maire |  |
| BONNET Anne-Sophie | Adjointe au Maire |  |
| BRUGOUX Patrick | Adjoint au Maire |  |
| BOULET Yannick | Adjoint au Maire |  |
| CHAUME Sonia | Conseillère municipale |  |
| COUTY Julien | Conseiller municipal |  |
| CRISPOUL Patrice | Conseiller municipal | Absent |
| BOISAN Florence | Conseillère municipale |  |
| MEYNIEL Fabien | Conseiller municipal |  |
| MOITY Nicole | Conseillère municipale |  |
| MORAND Marie-Thérèse | Conseillère municipale |  |
| PIOCH Jean-Roch | Conseiller municipal | Absent |
| SOULIER Chantal | Conseillère municipale |  |

Elu secrétaire de séance : Florence BOISAN